

NÉGOCIATIONS SALARIALES, QUAND LA LUTTE PAIE !



UN MÉTIER DE RÊVE, UN SALAIRE DE MISÈRE !

Le SGPA alertait dès 2017 sur la dégradation de la situation matérielle des agents de l'Inrap, évoquant une « smicardisation » inquiétante et le tassement des rémunérations aux frontières du SMIC et aux limites de la décence (*Action syndicale de septembre 2017*). Mais jusqu'à cette date, en dépit de l'obsolescence évidente de nos grilles indiciaires, nous n'avions jamais milité pour une augmentation des salaires, trop occupés sans doute, à parer les attaques des aménageurs, des concurrents, des parlementaires (2003, 2012-2016, 2017, 2022) à lutter aussi pour l'emploi et la résorption de la précarité (2007, 2014-2016).

Sur le sujet salaire, comme sur d'autres, la brutalité des faits et la légitimité des arguments ne suffisent pas à produire les changements attendus. Ce qu'a dû porter le SGPA sur ce dossier, c'est une intersyndicale forte, déterminée et combative : **avec dès décembre 2017, l'invasion par 60 agents d'un CT Central où il fut question de rémunération, plusieurs préavis de grève (à l'automne 2018, en juin 2019, en novembre 2020) et une pétition en novembre 2020. Enfin, ce sont les rassemblements parisiens des 16 mars 2021 et 16 juin 2022 qui ont permis de reprendre et remettre la négociation sur de bons rails.**

La CGT revendique une rémunération égale à celle des agents titulaires de la filière recherche du ministère. Toutefois, la doctrine en matière de rémunération des titulaires de la fonction publique privilégie les régimes indemnitaires (de 8 à 25% des rémunérations entre 1984 et 2020), pour des raisons tant managériales qu'économiques (individualiser les rémunérations, limiter l'impact budgétaire des pensions civiles).

POUR UNE RÉMUNÉRATION INDICIAIRE : À TRAVAIL ÉGAL, ANCIENNETÉ ÉGALE, SALAIRE ÉGAL !

La CGT revendique au contraire une fonction publique de carrière, adossée à une rémunération indiciaire permettant une augmentation automatique de la rémunération tout au long de la vie professionnelle, contrairement aux régimes indemnitaires versés à leur plancher. La rémunération indiciaire ne résulte pas d'une négociation individuelle ou du bon vouloir d'un N+1 mais de **textes réglementaires applicables à tous. Elle introduit une égalité de traitement entre agents et une dimension collective contre les écueils de la rémunération individualisée et variable qui renforce la sujétion des personnels à la hiérarchie et brise les collectifs de travail** (principes de rémunération des agents non titulaires ou exemple à l'Inrap d'une prime comme l'indemnité pour CAE). Par ailleurs, La rémunération indiciaire est un puissant levier de revalorisation mécanique par la simple augmentation du point d'indice, raison pour laquelle la CGT revendique son indexation sur l'inflation.

LA LÉGITIMITÉ DES ARGUMENTS NE SUFFIT PAS, IL FAUT AUSSI LA DÉTERMINATION

**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE
JE VOTE POUR LE CSA MINISTÉRIEL,
LE CSA DE PROXIMITÉ (INRAP OU DRAC)
ET LA CCP !**



FORCE DE PROPOSITION, CAPACITÉ D'EXPERTISE !

Tout au long de la négociation salaire de l'Inrap, le SGPA CGT a aussi fait valoir la spécificité de la grille Inrap (sa création transposant en points d'indice le régime indemnitaire de la filière recherche du ministère), ainsi que la spécificité du régime général au regard des modalités de calcul des pensions de retraite, rappelant sans cesse que, celles-ci étant fonction des 25 meilleures années de rémunération, nos grilles indiciaires devaient prévoir une trajectoire spécifique avec une progression rapide dans les échelons.

La CGT a milité pour la mise en place d'un cadre engageant l'administration au-delà des aléas de la présidentielle de 2022, via un protocole d'accord, stipulant une revalorisation pluriannuelle jusqu'à résorption des écarts, protocole incluant une étape de revalorisation indiciaire calqué sur les grilles de la fonction publique de l'état (PPCR). L'accord a été signé en décembre 2021.

La CGT a fait à l'administration plusieurs propositions de grille indiciaire qui ont été communiquées aux personnels (Action syndicale).

Pendant la négociation, c'est l'obstination de la CGT à faire respecter l'accord qui a permis d'étendre la revalorisation des grilles à l'ensemble des catégories en puisant dans l'enveloppe affectée au relèvement du régime indemnitaire proposé comme unique scénario de revalorisation pour certaines catégories d'emploi. Le travail sur la catégorie 3 notamment, a donné lieu aux échanges les plus âpres. Au final, la proposition du SGPA a été entendue et d'une mesure salariale exclusivement indemnitaire on est passé à une revalorisation indiciaire calquée sur les grilles d'ingénieur d'étude premier grade de la fonction publique.

POUR VOS SALAIRES, VOTEZ CGT - CULTURE !

Parce qu'aux 5 millions promis par la direction, manquent 700 000 euros, cette revalorisation à effet 2023, quand la DGAFP l'aura validée, n'aura pas la « puissance » promise par la direction de l'établissement ni l'ampleur rendu souhaitable par la flambée des prix.

Mais une mesure salariale ne pourra, à elle seule, solutionner les situations résultant aussi d'une politique de recrutement ignorant les réalités opérationnelles. Seule la promotion par le recrutement interne est de nature à apporter la reconnaissance que l'implication et l'expertise des collègues méritent (notamment pour les agents de catégorie 3).

A la demande de la CGT, une analyse échelon par échelon de la rémunération des personnels de l'Inrap devra s'engager début 2023 afin de mesurer les écarts restant à combler pour atteindre un traitement égal à celui des agents titulaires de la filière recherche, dont la rémunération indemnitaire a augmenté depuis 2019, notamment grâce au travail de l'USPAC CGT-Culture.

Si le principe de la résorption complète de ces écarts est acté, et si l'administration semble disposée à envisager une ou des tranches de revalorisation supplémentaires pour y parvenir, il y a deux choses dont nous pouvons être tout à fait certains que :

La mobilisation collective sera indispensable pour faire avancer la négociation dans le bon sens. Le SGPA CGT-Culture mettra sur ce dossier comme sur les autres ses convictions, sa détermination et son expertise, au service de tous les personnels.

